



Bordeaux, le 27 mai 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Interdiction temporaire de pêche, de purification, de commercialisation et de consommation des moules en provenance du Banc d'Arguin

Les résultats des analyses effectuées cette semaine par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé une contamination des moules en provenance du banc d'Arguin, par des toxines lipophiles pouvant entraîner un risque sanitaire (désordres gastriques).

En conséquence, et après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, le préfet de la Gironde a décidé d'interdire les activités de pêche et de commercialisation destinée à la consommation humaine, de moules en provenance du banc d'Arguin.

Cette mesure prend effet à compter d'aujourd'hui et sera levée dès lors que les analyses établiront la bonne qualité sanitaire des moules dans cette zone.